

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 1/6
	Révision n°: 1
PRODERM CHIFFONNETTE ORANGE	Date : 12/12/2022
	Remplace la fiche : 16/05/2022
	30101

Fournisseur

IPC

10, quai Malbert
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
Tél. 02.98.43.45.44
ipc@groupe-ipc.com

SECTION 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **PRODERM CHIFFONNETTE ORANGE**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Lingettes nettoyantes mains

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2. Eléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008

Conseils de prudence

Conserver hors de portée des enfants. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Règlement (CE) n° 1223/2009 relatif aux produits cosmétiques:

Ne pas utiliser chez les enfants âgés de moins de 3 ans.

Éviter le contact avec les yeux.

Conserver hors de portée des enfants.

Peut provoquer une réaction allergique.

Indications complémentaires :

Phrase EUH

EUH208 : Contient Limonène. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition

INCI : Aqua, MethoxyMethanolButanol, Citrus Aurantium Dulcis Peel Oil, Undeceth-7, Laureth-4, PEG 15-Cocomonium Chloride, Lauramine oxide, Phenoxyethanol, Iodopropynyl butylcarbonate, Limonene, Linalool, Citral.

Identification	Nom	Classification	%
CAS : 5392-40-5 EC : 226-394-6	CITRAL	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317	0.0001
CAS : 78-70-6 EC : 201-134-4	LINALOL	Skin Sens. 1B, H317	0.001

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 2/6
	Révision n°: 0
PRODERM CHIFFONNETTE ORANGE	Date : 16/05/2022
	Remplace la fiche :
	30101

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants (suite)

Identification	Nom	Classification	%
CAS : 8028-48-6 EC : 232-433-8 REACH : 01-2119493353-35	LIMONENE	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317	0.95
CAS : 122-99-6 EC : 204-589-7 REACH : 01-2119488943-21	2-PHENOXYETHANOL	Acute. Tox. 4, H302 Eye Irrit. 2, H319	0.49

Indications complémentaires

Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans ce chapitre, voir le § 16

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Aucune mesure particulière n'est requise.

En cas d'inhalation

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Produit à usage cosmétique sans rinçage.

En cas d'irritation persistante, rincer abondamment à l'eau et consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Rincer les yeux sous l'eau courante, pendant 15 minutes en écartant bien les paupières.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Le conditionnement en lingettes imprégnées limite quantitativement le risque.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau pulvérisée, mousse, poudre d'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée n'est disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité

Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Pas nécessaire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 3/6
	Révision n°: 0
PRODERM CHIFFONNETTE ORANGE	Date : 16/05/2022
	Remplace la fiche : 30101

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le § 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le § 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le § 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est requise.

Prévention des incendies et des explosions

Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun

Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage

Néant.

7.3. Utilisation finale particulière

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques

Sans autre indication voir le § 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2. Contrôle de l'exposition

Equipement de protection individuel

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de sécurité usuelle pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire

N'est pas nécessaire.

Protection des mains

N'est pas nécessaire.

Matériau des gants

Non concerné.

Temps de pénétration du matériau des gants

Non concerné.

Protection des yeux

Le conditionnement en lingettes limite le risque d'exposition.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques de la solution d'imprégnation

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales :

Les indications suivantes portent sur la solution imprégnant les lingettes :

Etat physique : Liquide

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 4/6
	Révision n°: 0
PRODERM CHIFFONNETTE ORANGE	Date : 16/05/2022
	Remplace la fiche :
	30101

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques de la solution d'imprégnation (suite)

Couleur	: Selon désignation du produit (orange)
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
Valeur du pH à 20° C	: 7+/-0.5
Point de fusion/ Point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: 100° C
Point d'éclair	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée n'est disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif
Limites inférieures d'explosivité	: Aucune donnée n'est disponible
Limites supérieures d'explosivité	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: Aucune donnée n'est disponible
Densité de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible
Solubilité dans/miscibilité avec L'eau	: Soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité, dynamique, cinématique	: Aucune donnée n'est disponible

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées au § 7.

Décomposition thermique/conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée n'est disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Limonène (8028-48-6)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 dermique lapin	> 5000 mg/kg

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 5/6
	Révision n°: 0
PRODERM CHIFFONNETTE ORANGE	Date : 16/05/2022
	Remplace la fiche : 30101

SECTION 11 : Informations toxicologiques (suite)

Effet primaire d'irritation

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications toxicologiques complémentaires :

Effets CM(cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Non classé

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique

Aucune donnée n'est disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandation

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Emballages non nettoyés

Recommandation

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14 : Informations relatives aux transports

Non concerné par la réglementation au Transport.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 6/6
	Révision n°: 0
PRODERM CHIFFONNETTE ORANGE	Date : 16/05/2022
	Remplace la fiche :
	30101

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Conforme à la directive 1223/2009/CE sur les cosmétiques.

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées – ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant au paragraphe 3 :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste des § modifiés lors de la dernière révision : 2-3-8-9-11

Fin du document